RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour matériels roulants pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 27 novembre 2026 à 10:00

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE
ZONE DE LAYAT 2
13 Rue Joaquin Perez Carretero
63200 RIOM
Tél : 0473647400

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance pour matériels roulants pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	14
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Renouvellement 4
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 11
8 - Renseignements complémentaires 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation pour objet la sélection de prestataires en charge de la fourniture des pièces détachées nécessaires à l'entretien et à la réparation du parc de matériel roulant du SBA, ainsi que de la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective sur une partie de ces équipements.

Lieu(x) d'exécution :
Syndicat du Bois de l'Aumône
Service Parc
Zone de Layat II
13, rue Joaquin Perez Carretero

63200 Riom

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 14 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture de pièces détachées d'entretien courant pour véhicules poids lourds
02	Fourniture de pièces détachées d'entretien courant pour véhicules légers
03	Fourniture de batteries pour véhicules légers, véhicules poids lourds et contrôles d'accès.
04	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de véhicules poids lourds de marque Renault Trucks
05	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de véhicules poids lourds de marque Scania
06	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de véhicules poids lourds de marque MAN
07	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de véhicules utilitaires légers de marque Renault
08	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de véhicules utilitaires légers de marque Mitsubishi Fuso

Lot(s)	Désignation
09	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance d'équipement auxiliaires de lavage de marque BMV (Bro Méridionale de Voirie)
10	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de bennes à ordures ménagères et lève conteneurs de marque Terberg Matec
11	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de bennes à ordures ménagères et lève conteneurs de marque Semat
12	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance d'équipement auxiliaires sur véhicules poids lourds : bras de levage, barre Anti-Encastrement et grue auxiliaire de marque Palfinger
13	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance d'équipement auxiliaires sur véhicules poids lourds : grue auxiliaire de marque Hiab
14	Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance de rouleaux compacteurs de marque PackMat

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
50222000-7	Services de réparation et d'entretien de matériel roulant

Lot(s)	Code principal	Description
01	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
02	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
03	31440000-2	Batteries
04	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
05	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
06	34330000-9	Pièces de rechanges pour poids lourds, camionnettes et automobiles
07	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
08	34300000-0	Pièces détachées et accessoires pour véhicules et moteurs de véhicules
09	34913000-0	Pièces détachées diverses
10	34320000-6	Pièces de rechange mécaniques, excepté moteurs et parties de moteurs

Lot(s)	Code principal	Description
11	34320000-6	Pièces de rechange mécaniques, excepté moteurs et parties de moteurs
12	34320000-6	Pièces de rechange mécaniques, excepté moteurs et parties de moteurs
13	34320000-6	Pièces de rechange mécaniques, excepté moteurs et parties de moteurs
14	34320000-6	Pièces de rechange mécaniques, excepté moteurs et parties de moteurs

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

Septembre 2031

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Un document dénommé "OFFRE CANDIDAT LOT" pour chaque lot à compléter. L'attention des candidats est attirée sur le fait que pour les lots 4 à 14, il faudra compléter dans l'onglet Prix, le coût des prestations de maintenance.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Oui
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Oui
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Oui
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Oui

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le document dénommé "OFFRE CANDIDAT LOT" correspondant au lot pour lequel le candidat soumissionne.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.sba63.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Par courrier :
SBA
Pôle de la commande publique
Zone de Layat 2
13 Rue Joaquin Perez Carretero
63200 RIOM

Par courriel :
Sba.marches@sba63.fr

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

En cas de détection d'un programme malveillant l'offre ne sera pas ouverte et l'entreprise avisée du rejet de son offre pour cette raison. Les offres devront être signées électroniquement à l'aide d'un des certificats validé par le Ministère des finances. Cette liste est disponible à l'adresse http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/
Le serveur est fermé toutes les nuits entre 2 et 4 heures pour sa maintenance.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : vendredi 27 novembre 2026 à 10:00:00

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Le prix sera déterminé sur la base d'un bordereau des prix unitaires (BPU) fictif non communiqué, réalisé par le pouvoir adjudicateur, comprenant un ensemble de pièces couramment achetées. A cet effet, le candidat fournira un catalogue, accompagné d'une grille tarifaire avec les remises consenties, dans lequel des références d'articles seront extraites pour constituer le BPU fictif. Note : montant du BPU fictif le plus bas (remise appliquée sur les prix catalogue) / montant du BPU fictif avec les tarifs remisés du candidat * note maximale (50).	50.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1-Moyen matériel / Qualité technique des matériels / Facilité d'entretien, Durée de vie, Performance, Fiabilité, Disponibilité des pièces de rechange etc.	*10.0 %*
2.2-Moyens humains dédiés au marché / Qualité technique du personnel : Dont la composition et qualifications de l'équipe dédiée, etc.	*10.0 %*

Critères	Pondération
2.3-Garantie des pièces - Durée de garantie des pièces La garantie minimale exigée est de 12 mois. Cependant, si le candidat propose des garanties plus longues, il le précise dans son offre. - Durée de garantie égale à la durée minimale exigée au marché : 0 point - Durée de garantie entre 2 ans et 3 ans : 3 points - Durée de garantie au-delà de 3 ans : 5 points	*5.0 %*
2.4-Canaux de communication et accessibilité - Nombre et nature des canaux proposés (ligne téléphonique dédiée, hotline technique, plateforme en ligne, référent nommé...) (2 points) - Plages horaires de disponibilité (amplitude journalière, couverture week-ends/jours fériés) (2 points) - Existence d'un dispositif de continuité en cas d'indisponibilité du contact habituel (astreinte, back-up) (1 point)	*5.0 %*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %
3.1-Caractéristiques environnementales des fournitures (éco-conception, matières recyclées, réemploi/reconditionnement, durabilité/réparabilité…)	*10.0 %*
3.2-Politique de reprise et de valorisation des pièces usagées (filières agréées, taux de valorisation)	*5.0 %*
3.3-Politique de la flotte de véhicules utilisée par le titulaire pour les interventions/livraisons (motorisation propre (cartes grises à fournir), optimisation des tournées) (2.5 points) - Mesures de réduction des déplacements inutiles (mutualisation des livraisons, diagnostic à distance limitant les déplacements physiques) (2.5 points)	*5.0 %*

Pour le lot n°03

Critères	Pondération
1-Prix des prestationsLe prix sera déterminé sur la base d'un bordereau des prix unitaires (BPU) fictif non communiqué, réalisé par le pouvoir adjudicateur, comprenant un ensemble de pièces couramment achetées. A cet effet, le candidat fournira un catalogue, accompagné d'une grille tarifaire avec les remises consenties, dans lequel des références d'articles seront extraites pour constituer le BPU fictif.Note : montant du BPU fictif le plus bas (remise appliquée sur les prix catalogue) / montant du BPU fictif avec les tarifs remisés du candidat * note maximale (60).	60.0 %
2-Valeur technique	20.0 %
2.1-Moyen matériel / Qualité technique des matériels / Facilité d'entretien, Durée de vie, Performance, Fiabilité, etc.	*7.0 %*
2.2-Moyens humains dédiés au marché / Qualité technique du personnel : Dont la composition et qualifications de l'équipe dédiée, etc.	*6.0 %*
2.3-Garantie des pièces - Durée de garantie des pièces La garantie minimale exigée est de 12 mois. Cependant, si le candidat propose des garanties plus longues, il le précise dans son offre. - Durée de garantie égale à la durée minimale exigée au marché : 0 point - Durée de garantie entre 24 mois et 36 mois: 2.5 points - Durée de garantie au-delà de 36 mois : 4 points	*4.0 %*
2.4-Canaux de communication et accessibilité - Nombre et nature des canaux proposés (ligne téléphonique dédiée, hotline technique, plateforme en ligne, référent nommé...) (1 point) - Plages horaires de disponibilité (amplitude journalière, couverture week-ends/jours fériés) (1 point) - Existence d'un dispositif de continuité en cas d'indisponibilité du contact habituel (astreinte, back-up) (1 point)	*3.0 %*

Critères	Pondération
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %
3.1-Caractéristiques environnementales des fournitures (éco-conception, matières recyclées, réemploi/reconditionnement, durabilité/réparabilité…)	*10.0 %*
3.2-Politique de reprise et de valorisation des pièces usagées (filières agréées, taux de valorisation)	*5.0 %*
3.3-Politique de la flotte de véhicules utilisée par le titulaire pour les interventions/livraisons (motorisation propre (cartes grises à fournir), optimisation des tournées) (2.5 points) - Mesures de réduction des déplacements inutiles (mutualisation des livraisons, diagnostic à distance limitant les déplacements physiques) (2.5 points)	*5.0 %*

Pour les lots n°04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14

Critères	Pondération
1-Prix des prestations Le prix sera déterminé sur la base d'un bordereau des prix unitaires (BPU) fictif non communiqué, réalisé par le pouvoir adjudicateur, comprenant un ensemble de pièces couramment achetées et d'une simulation des coûts remisés de prestations de maintenance. A cet effet, le candidat fournira un catalogue, accompagné d'une grille tarifaire avec les remises consenties, dans lequel des références d'articles seront extraites pour constituer le BPU fictif. Note : montant du BPU fictif le plus bas (remise appliquée sur les prix catalogue) / montant du BPU fictif avec les tarifs remisés du candidat * note maximale (50)	50.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1-Moyen matériel / Qualité technique des matériels / Facilité d'entretien, Durée de vie, Performance, Fiabilité, Disponibilité des pièces de rechange etc.	*10.0 %*
2.2-Moyens humains dédiés au marché / Qualité technique du personnel : Dont la composition et qualifications de l'équipe dédiée, organisation du SAV, etc.	*10.0 %*
2.3-Garantie - DuréeLa garantie minimale exigée est de 12 mois. Cependant, si le candidat propose des garanties plus longues, il le précise dans son offre. - Durée de garantie égale à la durée minimale exigée au marché : 0 point - Durée de garantie entre 2 ans et 3 ans : 3 points - Durée de garantie au-delà de 3 ans : 5 points	*5.0 %*
2.4-Canaux de communication et accessibilité - Nombre et nature des canaux proposés (ligne téléphonique dédiée, hotline technique, plateforme en ligne, référent nommé...) (2 points) - Plages horaires de disponibilité (amplitude journalière, couverture week-ends/jours fériés) (2 points) - Existence d'un dispositif de continuité en cas d'indisponibilité du contact habituel (astreinte, back-up) (1 point)	*5.0 %*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %
3.1-Caractéristiques environnementales des fournitures (éco-conception, matières recyclées, réemploi/reconditionnement, durabilité/réparabilité…)	*10.0 %*
3.2-Politique de reprise et de valorisation des pièces usagées/déchets issus des réparations (filières agréées, taux de valorisation)	*5.0 %*

Critères	Pondération
3.3-Politique de la flotte de véhicules utilisée par le titulaire pour les interventions/livraisons (motorisation propre (cartes grises à fournir), optimisation des tournées) (2.5 points) - Mesures de réduction des déplacements inutiles (mutualisation des livraisons, diagnostic à distance limitant les déplacements physiques) (2.5 points)	*5.0 %*

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.sba63.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
6 Cours Sablon
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative

prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS OU LITIGES RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS DE LYON
53 Boulevard Vivier Merle
69003 LYON